



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 29 mars 2005

Groupement enseignement général

Chef d'escadron
Gosset Eric
groupe D5

Fiche de stratégie

OBJET : sujet n°3 / depuis la fin de la guerre froide, la stratégie nucléaire se réduit-elle à la lutte contre la prolifération ?

L'utilisation de l'atome à des fins militaires à Hiroshima le 6 août 1945 a révolutionné la stratégie, tant par la formidable puissance de feu instantanément disponible que par la difficulté de s'en servir du fait notamment de la démesure de ses effets. La menace dispense alors de l'emploi. La finalité de la stratégie n'est plus seulement de gagner la guerre mais de dissuader l'adversaire de l'entreprendre. Le recours à des armes nucléaires dont les effets immédiats conduisent à un anéantissement absolu serait ainsi la marque de l'échec de leur finalité. Il s'opère ainsi une mutation de la stratégie de l'action à la dissuasion.

Si la terreur induite par l'existence d'arsenaux nucléaires a empêché un affrontement majeur entre l'Est et l'Ouest durant la « guerre froide », la disparition de toute menace d'affrontement direct entre les Etats-Unis et la Russie a conduit à faire évoluer la stratégie nucléaire américaine d'un concept de dissuasion et de non prolifération à un concept possible d'action dans le cadre de la lutte contre les Etats déliquescents.

I/ Les fondements de la stratégie nucléaire - dissuasion et non prolifération - ...

La stratégie nucléaire se fonde sur deux principes complémentaires : la dissuasion et la non prolifération.

Le premier concept de dissuasion nucléaire rendu public en 1954 sous l'appellation de représailles massives évolue en 1962 sous l'impulsion du secrétaire d'état américain à la défense, Robert S. MacNamara, vers le concept de riposte graduée. L'idée fondamentale est alors d'aménager une escalade contrôlée d'emploi des moyens en prolongeant autant que possible la phase conventionnelle d'un affrontement. A la diversité des attaques

possibles répond la diversification des réactions par paliers, avec des pauses. A partir de 1965, on ajoute, comme corollaire à la riposte graduée, l'idée de destruction mutuelle assurée (MAD). Cette théorie se fonde sur l'hypothèse d'une survie à une frappe nucléaire pour autoriser en retour une frappe massive de riposte susceptible de causer des dégâts inacceptables à la partie adverse. La stratégie de dissuasion s'opère à travers la mise en œuvre de tactiques anti-cités et anti-forces.

Conformément à cette stratégie, le déploiement de missiles à moyenne portée en Europe dans les années 80 conduit à une phase de rupture entre les Ouest et l'Est. La menace exercée sur les cités se détourne alors vers les centres d'intérêt économique vitaux.

A ce principe de dissuasion vient s'ajouter dans le cadre de la stratégie nucléaire la doctrine de non prolifération horizontale et verticale.

Depuis la mise au point de leur armement nucléaire, la volonté des super puissances est d'éviter la prolifération de ces armes d'anéantissement. En effet, selon le général Salvan « les puissances nucléaires ne sont pas entièrement en positions antagonistes, mais aussi des partenaires. Elles ont un intérêt commun : que leurs politiques et stratégies ne contiennent pas en germe un risque d'escalade nucléaire. C'est donc une stratégie de consensus en temps de paix pour maintenir la paix, mais qui laisse subsister des possibilités de conflits limités : guerres civiles, terrorisme, prise d'otages, ..., guerres classiques. »

Mais cette volonté affichée de restreindre le club des Etats nucléaires est partiellement un échec. Jusque dans les années 50, les Etats-Unis et l'Union soviétique parvinrent à maintenir le secret de la conception et de la fabrication de l'arme nucléaire. Mais au cours des vingt années suivantes, les connaissances furent progressivement dévoilées et transmises. Dans ce contexte, l'organisation des nations unies créa en 1957 l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) chargée de promouvoir les utilisations pacifiques de cette nouvelle énergie et de surveiller les risques de détournement de ces technologies à des fins militaires. Au cours de cette seconde période d'extension du savoir nucléaire militaire au-delà du cercle initial des deux grands, quatre nations procédèrent à des essais nucléaires : le Royaume Uni en 1952, la France dès 1960, la Chine en 1964 et l'Inde en 1974.

Face aux risques croissants de dissémination et de prolifération, un certain nombre d'accords de limitation sont adoptés dans le cadre de l'ONU. A l'initiative des Etats-Unis et de l'Union soviétique, un traité de non-prolifération (TNP) entre en vigueur en 1970. Par ce traité, les puissances nucléaires s'engageaient solennellement à ne pas transmettre leur savoir militaire stratégique à des Etats non encore dotés de l'arme nucléaire. Quant à ces derniers, ils renonçaient et s'engageaient à ne pas l'acquérir. Cette atteinte à la souveraineté et à la liberté des Etats non nucléaires a conduit nombre de nations d'importance moyenne à ne pas signer ce TNP.

Durant la troisième phase, ce sera au tour du Pakistan, d'Israël et de la Corée du Nord de se doter d'une force de frappe atomique.

Dès 1992 est initiée par les deux Grands une politique d'interdiction des essais nucléaires alors qu'ils maîtrisent désormais la simulation des essais nucléaires. Cette politique apparaît comme inacceptable notamment pour l'Inde et le Pakistan qui ont procédé à des essais en 1999, ainsi que pour la France qui réalisera des essais souterrains en 1995.

S'est ainsi opérée une prolifération horizontale accroissant le nombre d'acteurs susceptibles de concurrencer l'influence militaro-stratégique des Etats-Unis et de l'URSS.

L'évolution quantitative des arsenaux des puissances nucléaires est à l'origine de la conception d'une politique de réduction de la prolifération verticale.

La décennie 1970 coïncide avec les négociations entre Américains et Soviétiques sur leurs arsenaux nucléaires. Il s'agit des accords SALT-1 traitant de certaines limitations en armes offensives et de maintien des deux Etats en situation de vulnérabilité réciproque. Quant aux accords SALT-2, ils auront pour objectif de plafonner le nombre de missiles à longue portée. Les négociations (START, INF, etc) entre les Etats-Unis et l'URSS, puis la fin de la guerre froide étaient destinées à aboutir à une première réduction de moitié du nombre de charges stratégiques (passage de 12 000 à 6 000 têtes nucléaires de part et d'autre)

presque entièrement réalisée ainsi qu'à une seconde réduction dans des proportions équivalentes. Toutefois la désintégration de l'URSS et le déclin économique de la Russie ont favorisé une fuite de nombre de spécialistes en matière fissile à destination d'Etats désireux de rentrer dans le club des nations disposant de l'arme nucléaire : Iran, Irak, Pakistan et Corée du Nord. De plus le risque de dissémination des têtes nucléaires reste d'actualité dans un pays déstructuré.

II/ ... remis partiellement en cause par une stratégie nucléaire de l'action initiée par les Etats-Unis.

Conséquence logique de la disproportion à l'ère atomique entre l'attaque et la défense, et face à la crainte de mettre en œuvre à l'échelle planétaire une démarche d'anéantissement, le risque est toujours plus grand que l'enjeu. A ce titre la menace de l'utilisation de la force en dissuade l'usage. La stratégie nucléaire était à l'origine fondée exclusivement sur les principes de dissuasion et de non prolifération. Mais à l'initiative des Etats-Unis, la stratégie nucléaire tend à évoluer depuis le 11 septembre 2001.

En effet, les Etats-Unis cherchent désormais à diversifier la gamme des options nucléaires à leur disposition en préconisant la mise au point d'armes de haute précision, mais de très faible intensité, capables de pénétrer profondément dans le sol pour détruire des abris souterrains. Ainsi les Etats-Unis seraient plus à même de dissuader leurs adversaires si la distinction entre armes nucléaires et conventionnelles devenait plus floue. La combinaison d'attaques conventionnelles ou nucléaires à des fins de préemption ou de représailles serait ainsi à l'étude.

Cette démarche s'oppose radicalement à un engagement pris en 1978 de ne pas utiliser des armes nucléaires contre un pays n'en possédant pas. Désormais les Américains reviennent implicitement sur cet engagement. Le Nuclear Posture Review dresse ainsi la liste de 7 pays contre lesquels des armes nucléaires tactiques de nouvelle génération pourraient être utilisées : la Russie, la Chine, l'Irak, l'Iran, la Corée du Nord, la Libye, et la Syrie.

Cette stratégie risque de s'avérer contre-productive à terme. En premier lieu, elle remet en cause la dissuasion pour s'orienter vers un schéma d'utilisation des armes nucléaires axé sur la soudaineté et le principe de précaution. Ensuite, elle décrédibilise la campagne de désarmement à travers le monde. Enfin, elle favorise la prolifération nucléaire auprès de certains Etats soucieux d'obtenir de fait la « sanctuarisation » de leur territoire à l'instar de la Corée du Nord.

D'une arme dont l'emploi était éminemment politique, nous risquons désormais de nous orienter vers le recours à un armement nucléaire considéré comme disposant simplement d'une efficacité accrue entre les mains des militaires. De plus, l'emploi ne serait pas seulement susceptible de s'exercer en état de légitime défense mais aussi au titre d'une action préventive, du type de l'engagement en Irak avec des moyens conventionnels. Une politique offensive de déstabilisation des Etats « voyous » et déliquescents ayant recours à des armes nucléaires tactiques de moins de 5 kilotonnes serait possible.

La stratégie nucléaire américaine ne favorisera plus la non prolifération. En effet, le traitement diplomatique par les Etats-Unis de la Corée du Nord qui refuse tout contrôle international ne plaide pas en faveur d'une renonciation à l'entrée des nations candidates dans le club des Etats nucléaires, alors qu'en parallèle l'Irak qui s'était soumise à un contrôle illimité de l'AIEA a subi une campagne militaire déstabilisatrice.

En conclusion, la stratégie nucléaire se complexifie en ce début de 21^{ème} siècle avec la juxtaposition de plusieurs principes aux effets contradictoires. Si la dissuasion d'emploi entre Etats dotés d'armes nucléaires demeurent fondamentale, la volonté des Etats-Unis de recourir à des frappes nucléaires préemptives pour sanctionner des Etats déliquescents devrait conduire à mettre à mal les régimes de désarmement et de non prolifération toujours soutenus sur la scène internationale.